



CIRCULAIRE N° 153

DU 13/05/2003

Objet : Organisation de cours de langue et de culture d'origine (L.C.O.)

Réseaux : Tous

Niveaux et services : *FOND (Mat/Prim/Ord)*

Période : année scolaire 2003-2004

A Messieurs les Gouverneurs de Province ;
A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
Aux Pouvoirs organisateurs des écoles maternelles, fondamentales et primaires ordinaires et spéciales libres subventionnées ;
Aux Directions des écoles maternelles fondamentales et primaires ordinaires et spéciales organisées ou subventionnées par la Communauté française
Aux membres de l'Inspection de l'enseignement fondamental ordinaire et spécial organisé ou subventionné par la Communauté française;
Aux membres des services de Vérification de l'enseignement fondamental ordinaire et spécial et de l'enseignement secondaire ;
Aux Organes de représentation et de coordination ;

Pour information :

Aux Organisations syndicales ;
Aux Associations de Parents ;

Autorités : Ministre de l'Enfance

Signataire(s) : Jean-Marc NOLLET

Gestionnaires : Cabinet du Ministre Nollet – Daniel Soil 02.213.35.46

Nombre de pages : texte : p 2 – annexe : 1p

Mots-clés : cours de langue et de culture d'origine (L.C.O.)



Bruxelles, le 9 mai 2003

CIRCULAIRE n°: 153

Objet : Organisation de cours de langue et de culture d'origine (L.C.O.)

Madame, Monsieur,

Nos « chères têtes blondes » se sont depuis longtemps bien diversifiées sur les bancs de l'école : Hakim, Laetitia, Vassili, Désiré ou Victoria animent désormais de toute leur diversité nos établissements scolaires.

En quels termes la question de l'intégration se pose-t-elle aujourd'hui dans l'enseignement ?

L'intégration est davantage qu'une simple assimilation. Elle est avant tout une adaptation. Et sans doute aussi une reconnaissance. L'**identité** de chaque élève est une richesse qui s'apprivoise et se partage.

Le milieu scolaire doit permettre aux élèves d'identifier, de connaître et d'apprécier cette richesse. Toutefois, il ne s'agit pas tant de faire l'éloge de la différence que d'apprécier ce qui rassemble.

L'histoire de la construction européenne nous apprend que l'attachement à une origine peut aller de pair avec un sentiment d'appartenance à l'ensemble nouveau qui se construit.

L'élève étranger, ou d'origine étrangère, n'est pas le seul concerné par l'intégration dans l'enseignement. Avec nos identités propres, nous participons tous d'un ensemble en construction.

Une place a dès lors été faite, pour les établissements qui le souhaitent, à la langue et à la culture d'origine des élèves issus de l'immigration. Intitulé **langue et culture d'origine**, ce dispositif permet aux enfants de cultiver un lien, pour les uns, avec leur langue maternelle, pour les autres, avec des cultures qui valent d'être découvertes.

Ce programme est mis en œuvre dans le cadre d'une **Charte de partenariat** signée par la Communauté française et des pays dont sont issus une part importante de l'immigration en Belgique : le Maroc, la Grèce, la Turquie, le Portugal et l'Italie. Ces Etats partenaires mettent à la disposition des écoles qui en font la demande des enseignants chargés d'assurer les cours de langue et de culture d'origine. Certains Etats ont choisi de désigner des enseignants issus eux-mêmes de l'immigration. Les cours sont actuellement dispensés dans plus de septante écoles par une quarantaine d'enseignants et sont suivis par une quinzaine de

milliers d'enfants. Vous pouvez obtenir copie de cette Charte sur simple demande aux personnes mentionnées ci-dessous.

Axé à ses débuts autour de la seule **langue** d'origine, ce dispositif a récemment été revu pour prendre en compte la **culture** d'origine. Alors que **les cours d'acquisition de la langue d'origine** sont organisés pour les élèves qui le souhaitent au-delà des 28 périodes hebdomadaires, **les cours d'ouverture à la culture d'origine** prennent place dans le cadre des 28 périodes hebdomadaires et sont dispensés à tous les élèves de la classe, dans l'optique d'une pédagogie interculturelle associant l'enseignant LCO et le titulaire de classe.

Au cours de l'année scolaire 2003/2004, des suggestions de contenu pédagogique pour ce cours d'ouverture à la culture d'origine seront transmises aux écoles engagées dans le programme.

Dans chaque classe, chaque enfant est une invitation à s'ouvrir à la diversité culturelle.

Un grand nombre de nos écoles fondamentales et de nos établissements d'enseignement secondaire peuvent, s'ils le veulent, s'ils en font un des éléments de leur projet pédagogique, vivre au quotidien cette ouverture aux autres cultures exprimées dans le décret « missions ».

Vos demandes, rédigées en complétant le formulaire en annexe, doivent parvenir, à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, cellule L.C.O., bureau 3005, 3^{ème} étage, boulevard Pachéco, 19, boîte 0, 1010 BRUXELLES, **avant le 5 juin 2003**.

J'attire votre attention sur le fait que les demandes doivent être renouvelées annuellement.

Afin que vous puissiez informer à temps les parents de cette éventuelle ressource pédagogique complémentaire, j'ai demandé à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire de vous informer de la réponse réservée à votre demande, le 24 juin 2003 au plus tard.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à prendre contact avec **Monsieur Jean DANIS** - 02/ 210 56 35 ou avec **Madame Michelle HARTMANN** - 02/ 210 56 78.

Etant persuadé de l'utilisation optimale que vous et votre école ferez des ressources mises à disposition par le programme L.C.O. , je souhaite aux uns et aux autres une bonne fin d'année scolaire.

Le Ministre de l'Enfance,
chargé de l'Enseignement fondamental,
de l'Accueil et des missions confiées à l'ONE



Jean-Marc NOLLET

Demande de participation au programme L.C.O.

Année scolaire 2003 / 2004

ETABLISSEMENT

- Coordonnées de l'établissement:

Nom	
Réseau	C.F. - O.S. - L.S.C.
Adresse	
Implantation(s) concernée(s)	
	
	
E-mail	

- Direction:

Nom	
-----	--

Choix souhaité

(un exemplaire par pays)

GRECE / ITALIE / MAROC / PORTUGAL / TURQUIE

Ouverture à la culture d'origine

au primaire, dans les 28 périodes

Classes intéressées par l'ouverture à la culture									
Maternel			Primaire						
	1	2	3	1	2	3	4	5	6
1)									
2)									

1) Nombre d'élèves prévus par le cours d'ouverture à la culture

Cellule L.C.O. : Jean Danis bureau 3005 3^{ème} étage boulevard Pachéco, 19 bte 0 à 1010
Bruxelles

Tél : 02/210.56.35

Fax : 02/210.54.93

2) Nombre de classes prévues par le cours d'ouverture à la culture

Ouverture à la langue et à la culture d'origine

au primaire , en dehors des 28 périodes
29 / 30 / 31 périodes (entourer le choix)

Classes intéressées par l'acquisition de la langue											
Maternel			Primaire						Secondaire		
	1	2	3	1	2	3	4	5	6	1	2
1)											

1) Evaluation du nombre d'élèves susceptibles d'être intéressés par l'ouverture à la langue et à la culture d'origine

Situation 2002-2003

Nombre de périodes organisées dans l'établissement :

Ouverture à la culture : (.....) période(s) de 50 minutes

Ouverture à la langue et
à la culture d'origine : (.....) période(s) de 50
minutes

Horaire 2002-2003 : Ouverture à la culture :

**Lundi (de ...h... à ...h...) Mardi (de ...h... à ...h...) Mercredi (de ...h... à ...h...)
Jeudi (de ...h... à ...h...) Vendredi (de ...h... à ...h...)**

Ouverture à la langue et à la culture d'origine :

**Lundi (de ...h... à ...h...) Mardi (de ...h... à ...h...) Mercredi (de ...h... à ...h...)
Jeudi (de ...h... à ...h...) Vendredi (de ...h... à ...h...)**

Proposition horaire 2003-2004

Ouverture à la culture :

**Lundi (de ...h... à ...h...) Mardi (de ...h... à ...h...) Mercredi (de ...h... à ...h...)
Jeudi (de ...h... à ...h...) Vendredi (de ...h... à ...h...)**

Ouverture à la langue et à la culture d'origine :

**Lundi (de ...h... à ...h...) Mardi (de ...h... à ...h...) Mercredi (de ...h... à ...h...)
Jeudi (de ...h... à ...h...) Vendredi (de ...h... à ...h...)**

Cellule L.C.O. : Jean Danis bureau 3005 3^{ème} étage boulevard Pachéco, 19 bte 0 à 1010
Bruxelles

Tél : 02/210.56.35

Fax : 02/210.54.93

Présentation succincte de l'adéquation entre le projet d'établissement et la Charte de partenariat 2001/2005.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

La Direction s'engage à joindre, à la présente demande, un exemplaire du projet d'établissement.

Signature :
Titre :